

PAS-DE-CALAIS
HARNES
ROUVROY

REPUBLIQUE FRANCAISE

N°2024-07-11-631

-----  
Liberté - Egalité - Fraternité  
-----

ARRETE DU MAIRE

**EXTRAIT AU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE**  
**ARRETE PORTANT TABLEAUX ANNUELS D'AVANCEMENT DE GRADE**

**LE MAIRE DE ROUVROY,**

**VU** le Code Général de la Fonction Publique,

**VU** les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale ;

**VU** la situation des fonctionnaires territoriaux de la collectivité ;

**VU** les avis du C.T. en date du 22 décembre 2020 et du 6 avril 2021 portant validation des lignes directrices des gestion,

**VU** l'arrêté municipal fixant les lignes directrices de gestion,

**VU** la délibération en date du 29 juin 2021 portant détermination des ratios d'avancement de grade,

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** Les tableaux annuels d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) CAPITAINE Sybille	Rédacteur – 11 <sup>ème</sup> échelon au 01/09/2024	01/12/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

**Avancement au grade d'Adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) DUHAUT Sylvie	Adjoint administratif ppal 2 <sup>ème</sup> classe – 9 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

**Avancement au grade d'Adjoint du patrimoine principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) CORNILLE- FLANDRIN Amandine	Adjoint du patrimoine - 7 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

**Avancement au grade d'Animateur principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) ARSLANE Sabah	Animateur ppal de 2 <sup>ème</sup> classe – 7 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	0	0
TOTAL	1	1

**Avancement au grade d'Agent de maîtrise principal :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) PAMART David	Agent de maîtrise – 10 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	0	0
Nombre d'hommes	1	1
TOTAL	1	1

**Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) BEGOT Laëticia	Adjoint technique – 7 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	1	1
Nombre d'hommes	1	0
TOTAL	2	1

**Avancement au grade d'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe :**

Nom et prénom	Situation actuelle grade – échelon (si examen professionnel, préciser la date)	Promouvable à la date du
1) RESSEL Marie-Christine	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe – 7 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024
2) MARQUETTE Pascal	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe – 9 <sup>ème</sup> échelon	01/08/2024
3) FOUQUART Véronique	Adjoint technique ppal 2 <sup>ème</sup> classe – 9 <sup>ème</sup> échelon	01/09/2024

	Agent promouvables (remplissant les conditions)	Agents inscrits sur le tableau
Nombre de femmes	4	2
Nombre d'hommes	2	1
TOTAL	6	3

**ARTICLE 2 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au Centre de Gestion du Pas-de-Calais qui en assurera la publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du code général de la fonction publique.

**ARTICLE 3 :** Le présent tableau d'avancement sera transmis au comptable de la collectivité.

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille ou par l'application Télérecours accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission et sa publication.

ROUVROY, le 11 juillet 2024

Le Maire :

  
Valérie CUVILLIER

